Image not found or type unknown

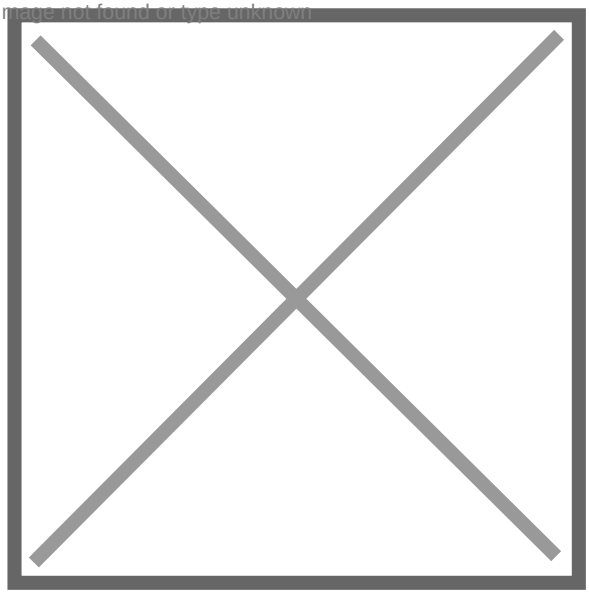

Abandon de poste conseillé par l'employer et non tenu !

Par **bagh**, le **02/02/2012** à **11:50**

Bonjour, depuis deux semaines je ne suis pas aller travaillée dans le but de me faire licencié pour abandon de poste. Je suis en cdi dans une grande chaine de distribution où je suis caissière, et c'est ma chef elle même qui m'a expliquer qu'il y avait que cette solution pour partir. Elle m'a expliquer que je recevrai une lettre par semaine pendant trois semaines et si je répondrai pas je recevrai une lettre de licenciment. Bien sur je n'ai aucune preuve de cette conversation! et voila deux semaines que j'ai arrêté et je n'ai toujours rien reçu! J'ai bien peur qu'elle n'ai pas l'intention de faire comme cela! Je sais à présent que j'aurai du me méfier! Qu'est-ce que je pourrai faire pour me sortir de cette situation? Et mon employeur quel droit à t-il dans cette situation? Si il ne me licencie pas et laisse la situation comme cela est-ce que je peut reprendre mon poste comme si ne rien était? Merci d'avance pour votre réponse car je suis vraiment perdue ! Cordialement.

Par **pat76**, le **02/02/2012** à **17:43**

Bonjour

Ne jamais écouté ce genre d'ineptie, car l'employeur pourra attendre deux ou trois mois avant de vous envoyez un courrier vdans lequel il vous mettra en demure de reprendre votre poste ou de justifier votre absence.

Je vous conseille de reprendre votre poste au plus vite. Si vous désirez partir de l'entreprise soit vous démissionnez, mais pas d'indemnités de chômage, soit vous demandez une rupture

conventionnelle à votre employeur.

Donc, demain direction votre poste et dites merci à votre responsable pour le mauvais conseil qu'elle vous a donné.

Ensuite, revenez sur le forum.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés